Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENCOURAGEMENT AU SPORT HAUT NIVEAU

NIVEAU NATIONAL 1 et 2 ou EQUIVALENT DANS LA DISCIPLINE

SAISON 2023-2024

TOUT DOSSIER DEPOSE APRES LE 15 MARS 2024 NE SERA PAS INSTRUIT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN
SUBVENTION D'ENCOURAGEMENT AU SPORT HAUT NIVEAU
NIVEAU NATIONAL 1 & 2 ou EQUIVALENT DANS LA DISCIPLINE
SAISON 2023-2024
QUESTIONNAIRE CLUB

PIECES A FOURNIR

1	Lettre de demande de subvention signée du Président du Club adressée au Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.
2	**Attestation d'affiliation à la Fédération.**
3	**Présenter les différents niveaux de pratique dans la discipline et indiquer le niveau de pratique de l'équipe sénior du club**
4	**Présenter l'équipe sénior évoluant en National 1 ou équivalent, National 2 ou équivalent**

5	Le budget prévisionnel 2023/2024 équilibré selon le modèle joint reprenant notamment :
	▪ L'excédent ou le déficit de la saison 2022/2023,
	▪ Les subventions obtenues pour la saison en cours, à savoir :
	  ▪ de la commune (**l'absence de subvention communale n'ouvre pas droit à une subvention communautaire**),
	  ▪ de l'Etat
	  ▪ du Conseil Départemental,
	  ▪ du Conseil Régional.
	  ▪ De la Fédération d'appartenance (le cas échéant par le biais de l'agence nationale du Sport)

6	Le justificatif de l'excédent ou du déficit 2022/2023, s'il est supérieur ou égal à 10% du montant total des recettes ou dépenses du compte de résultat.
7	Vous avez bénéficié d'une subvention haut niveau de la communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour la saison 2022-2023, présentez la réalisation des objectifs des opérations signifiés dans la convention d'attribution de la subvention 2021-2022
8	Le questionnaire sur le correspondant du Club
9	Le calendrier détaillé de la saison 2022/2023
10	L'attestation du percepteur justifiant le versement de la subvention communale 2023
11	Copie de la délibération de la commune d'attribution de subvention pour la saison sportive 2023
12	**Un Relevé d'identité bancaire ou postal AVEC N° DE SIRET à jour** en original agrafé au dossier
13	**IMPERATIVEMENT : Coût d'adhésion (licence + participation aux frais de fonctionnement) par licencié. Faire apparaître le coût réel que paye le jeune pour sa licenciation compte tenu que le club doit déduire du coût d'adhésion le montant du Pass Sport alloué par la CALL par jeune de moins de 18 ans.**

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA PAS ETRE INSTRUIT

RAPPELS

Par délibération du Conseil Communautaire du 21 mars 2017, les modalités de soutien aux associations sportives et à la pratique sportive ont été définies.

Jusqu'à l'année 2020 inclus et de manière transitoire, la Communauté d'Agglomération a d'accompagné en aide de niveau (sur les bases du dispositif précédent) les clubs évoluant dans des divisions inférieures de manière à ce qu'ils puissent mettre en place, le cas échéant, les réflexions de regroupements nécessaires.

La délibération cadre de la compétence indique

« Parce qu'elles assurent la promotion et la valorisation du territoire par le sport, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin soutient les équipes sportives de haut niveau du territoire. Les critères définissant une équipe sportive de haut niveau sont les suivants :

- Equipe sénior d'un club dont le siège social demeure sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.
- Equipe sénior appartenant à un club amateur affilié à une fédération unie sport olympique.
- Equipe sénior évoluant dès le deuxième niveau national dans sa discipline et ayant à minima un joueur ayant un statut de joueur professionnel.

Les clubs sportifs concernés seront subventionnés par la Communauté d'Agglomération sous réserve :

- De présentation d'un budget prévisionnel de l'équipe reconnue d'intérêt communautaire pour chaque saison,
- De répondre de manière cumulative aux trois critères cités ci-dessus,
- Des délibérations et crédits votés par le Conseil Communautaire pour la mise en œuvre de cette politique en faveur du développement du sport de haut niveau.

Le montant de la subvention et la liste des équipes éligibles sont déterminés chaque année par délibération du Bureau Communautaire.

Par ailleurs,

« Par délibération de 2017, les élus ont approuvé les modalités d'attribution de subvention aux associations sportives évoluant en haut niveau selon une base fixe :

NIVEAU	NATIONAL 1 ou EQUIVALENT	NATIONAL 2 OU EQUIVALENT
Montant	70 000€	40 000€

Cette aide de niveau est ramenée soit au :

- montant maximal de la subvention versée par la commune,
- montant sollicité par le club à partir du moment où il est inférieur ou égal au montant du niveau,
- montant sollicité par le club à partir du moment où il est inférieur ou égal à la subvention de la commune. »

Lorsque l'attribution de la subvention aura été approuvée par délibération du Bureau Communautaire et dès que la convention correspondante sera rendue exécutoire, seront versés un acompte de 80% du montant de la subvention dès notification de la convention et un solde de 20% sur production des éléments repris dans la convention.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN
SUBVENTION D'ENCOURAGEMENT AU SPORT HAUT NIVEAU
NIVEAU NATIONAL 1 & 2 ou EQUIVALENT DANS LA DISCIPLINE
SAISON 2023/2024

ATTESTATION DE NIVEAU

NOM DU CLUB.....

Adresse du siège social
……
……

Discipline **:** .....

Fédération d'affiliation du club.....

Contact référent à la Fédération (nom / prénom et numéro de téléphone).....

Je soussigné le (la) Président(e) M.Mme.....

Sollicite une subvention d'un montant de……€ à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin au titre de l'encouragement à la pratique sportive en haut niveau.

Certifie que pour la saison sportive 2023 2024, le club rassemble au 1er janvier 2024 :

- Nombre de licenciés :…….
- Nombre de licenciés de moins de 18 ans :…….
- Nombre de licenciés bénéficiant du pass'sport :……
- Nombre de joueur ayant un statut de joueur professionnel : …….

Atteste que le club atteint le niveau de compétition suivant pour la saison sportive 2022-2023 :

National 1 (amateur) ou équivalent dans la discipline ☐
National 2 (amateur) ou équivalent dans la discipline ☐

Individuel ☐ collectif ☐

En cas d''équivalence, préciser le mode de classement de la fédération d'affiliation :

……
……
…….

Fait à
Le

Certifie exact,

Le Président,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN
SUBVENTION D'ENCOURAGEMENT AU SPORT HAUT NIVEAU
NIVEAU NATIONAL 1 & 2 ou EQUIVALENT DANS LA DISCIPLINE
SAISON 2023/2024

COORDONNEES DU CLUB

NOM DU CLUB.....

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL .....

DATE DE PARUTION AU JOURNAL OFFICIEL .....

Nom, Prénom de son PRESIDENT(E) : ..... ……

Téléphone.....

Email……

CORRESPONDANT DU CLUB

Sa mission consistera à être l'interlocuteur privilégié du club auprès de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, pour régler tout problème sur la constitution des dossiers de subvention.

Je soussigné le (la) Président(e) M. Mme .....

Désigne comme correspondant du club, auprès des services de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

NOM.....

Prénom .....

Adresse.....
.....

Téléphone : .....

Email :
……

Fait à,

Le,

Certifie exact,

Le Président,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN
SUBVENTION D'ENCOURAGEMENT AU SPORT HAUT NIVEAU
NIVEAU NATIONAL 1 & 2 ou EQUIVALENT DANS LA DISCIPLINE
SAISON 2023/2024

NOM DU CLUB.....

COMPTE DE RESULTAT DE LA SAISON SPORTIVE 2022/2023

DEPENSES		RECETTES	
Equipement		Subvention Municipale 2022	
Déplacements		Subvention 2022 de la Communauté d'Agglomération	
Licences et affiliations		Subvention Etat (ANS)	
Boissons		Subvention du Conseil Régional	
Arbitres		Subvention du Conseil Départemental	
Entraîneurs		Subventions diverses (dont fédération)	
Primes			
Matériel		Licences et affiliations	
Concours		Cotisations	
Assurance		Entrées	
Ligue		Buvette	
Organisation manifestations		Sponsors	
Frais administratifs		Autres	
Divers : Fête de fin d'année Cotisation Fédérale Cotisation Départementale Cotisation de la Ligue Publicité Stages		Divers	
Déficit exercice 2021/2022		Excédent exercice 2021/2022	
TOTAL		**TOTAL**	

Soit un excédent 2022/2023 de .....
Cette somme doit impérativement être reportée sur le budget prévisionnel 2022/2023

Soit un déficit 2021/2022 de : .....

Si l'excédent ou le déficit est supérieur à 10% du montant total des recettes ou des dépenses, la production d'un justificatif est exigée.
Si les subventions obtenues sont supérieures à 76 224,51 euros, ce compte de résultat doit être certifié par le Commissaire aux Comptes.

Fait à
Le
Certifie exact,

Le Président,

Le Comptable,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN
SUBVENTION D'ENCOURAGEMENT AU SPORT HAUT NIVEAU
NIVEAU NATIONAL 1 & 2 ou EQUIVALENT DANS LA DISCIPLINE
SAISON 2023/2024

NOM DU CLUB.....

BUDGET PREVISIONNEL DE LA SAISON SPORTIVE 2023/2024

DEPENSES		**RECETTES**	
Equipement		Subvention Municipale 2024	
Déplacements		Subvention 2024 de la Communauté d'Agglomération	
Licences et affiliations		Subvention Etat (ANS)	
Boissons		Subvention du Conseil Régional	
Arbitres		Subvention du Conseil Départemental	
Entraîneurs		Subventions diverses (dont fédération)	
Primes			
Matériel		Licences et affiliations	
Concours		Cotisations	
Assurance		Entrées	
Ligue		Buvette	
Organisation manifestations		Sponsors	
Frais administratifs		Autres	
Divers : Fête de fin d'année Cotisation Fédérale Cotisation Départementale Cotisation de la Ligue Publicité Stages		Divers	
Déficit exercice 2022/2023 (1)		Excédent exercice 2022/2023 (1)	
TOTAL(2)		**TOTAL(2)**	

(1) : ce chiffre doit être impérativement le même que celui apparaissant au compte de résultat de la saison 2022/2023.
(2) : Les dépenses et recettes doivent être équilibrées.

Fait à
Le
Certifie exact

Le Président,

Le Comptable,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN
SUBVENTION D'ENCOURAGEMENT AU SPORT HAUT NIVEAU
NIVEAU NATIONAL 1 & 2 ou EQUIVALENT DANS LA DISCIPLINE
SAISON 2023/2024
Bilan qualitatif

Conformément à la convention d'attribution de subvention haut-niveau signée pour la saison 2022-2023, présenter la poursuite et la réalisation par l'association des objectifs et opérations suivantes :

1- Assurer la formation sportive, le perfectionnement et l'entraînement de l'ensemble de vos licenciés dans le respect de leur intégrité physique et psychologique, notamment en mettant en place un suivi médical approprié.

2- Assurer l'encadrement et la formation de chaque groupe de sportifs par des entraineurs et des éducateurs suffisant en nombre et détenant les diplômes reconnus par leur fédération (formation des cadres, arbitres, juges et bénévoles)

3- Assurer un réel projet de développement, assurer le suivi scolaire et le suivi de la formation professionnelle des jeunes sportifs

4- Assurer un partenariat avec les sections sportives rectorales, notamment en facilitant l'accès au club pour les collégiens

5- Assurer un partenariat avec les autres clubs du territoire, notamment en leur apportant une aide organisationnelle et technique dans l'encadrement et la formation des jeunes joueurs (interventions pédagogiques, formation des bénévoles, etc…)

6- Assurer des actions transversales en faveur des publics cibles autour de sport/citoyenneté, sport solidarité, sport/handicap, ….

7- Assurer l'accueil de stages de délégations nationales et internationales

8- Assurer l'organisation d'événements de dimension nationale et internationale permettant de promouvoir l'image sportive du territoire

9- Mettre en œuvre des actions en faveur du développement durable

10- Avoir fait figurer le logo de la CALL de manière lisible sur l'ensemble des supports de communication du club